



Lancement d'une augmentation de capital par placement privé

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PARIS, le 6 juin 2019 - EKINOPS (Euronext Paris - FR0011466069 – EKI), fournisseur leader de solutions de télécommunications dédiées aux opérateurs de télécommunications, annonce le lancement d'une augmentation de capital d'environ 7 M€ dans le cadre d'un placement privé via la construction accélérée d'un livre d'ordres. L'opération porte sur un maximum de 2 152 916 actions nouvelles à émettre, soit 10% du capital social de la société.

Consécutivement à l'annonce de la signature d'accords définitifs, sous conditions suspensives, en vue de l'acquisition de la plateforme OTN-Switch (Optical Transport Network) développée par Padtec ([lire le communiqué de presse du 29 mai 2019](#)), financée sur les fonds propres du Groupe et par recours à de la dette bancaire, le produit net de cette augmentation de capital vise à renforcer le bilan d'Ekinops et à fournir des moyens supplémentaires pour financer la croissance soutenue de son activité.

Bpifrance, actionnaire de la société à hauteur de 13,3% du capital et de 13,2% des droits de vote d'Ekinops, a fait part de son intention de placer un ordre d'un montant maximum de 1,2 M€ en vue de souscrire à cette augmentation de capital. Aleph Golden Holdings Sarl, actionnaire de la société à hauteur de 13,3% du capital et de 13,2% des droits de vote d'Ekinops, a également fait part de son intention de placer un ordre d'un montant maximum de 1,2 M€ en vue de souscrire à cette augmentation de capital. La société n'a pas reçu d'autre engagement de souscription de la part d'actionnaires existants dans le cadre du placement privé.

Principales modalités de l'augmentation de capital par placement privé

Cette augmentation de capital consiste en un placement privé, conformément aux dispositions des articles L.225-136 du Code de commerce et L.411-2-II du Code monétaire et financier, qui sera réalisée par émission d'actions nouvelles avec suppression du droit préférentiel de souscription (DPS) des actionnaires au profit d'investisseurs qualifiés, en vertu des 11^{ème} et 12^{ème} résolutions de l'assemblée générale mixte des actionnaires du 13 juin 2018.

Le nombre d'actions nouvelles ne pourra pas dépasser la limite de 10% du capital social de la société, et le prix d'émission des actions nouvelles sera au moins égal à la moyenne pondérée des cours de l'action Ekinops sur le marché réglementé d'Euronext à Paris des trois dernières séances de Bourse précédant la fixation du prix d'émission, éventuellement diminué d'une décote maximale de 10%.

Le placement privé se déroulera via la construction accélérée d'un livre d'ordres, à l'issue duquel seront déterminés le nombre et le prix des actions nouvelles émises. La construction accélérée du livre d'ordres débute immédiatement et devrait se clore demain (7 juin 2019), avant l'ouverture des marchés, sous réserve de toute clôture anticipée ou prorogation. Ekinops annoncera le résultat du placement privé dès que possible après la clôture du livre d'ordres, par voie de communiqué de presse.

Dans le cadre du placement privé, Ekinops a conclu un engagement d'abstention d'une durée de 90 jours à compter de la date de règlement-livraison, et Bpifrance Participations et Aleph Golden Holdings Sarl ont signé un engagement de conservation portant sur la totalité des titres de la société détenus d'une durée de 90 jours à compter de la date de règlement-livraison, ces engagements pouvant être levés par le Chef de file et Teneur de livre.

Le règlement-livraison des actions nouvelles émises dans le cadre de cette opération devrait intervenir le 11 juin 2019. Les actions nouvelles porteront jouissance courante et feront l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris sous le code ISIN FR0011466069 (code mnémo EKI).

Gilbert Dupont intervient dans le cadre de l'opération en tant que Chef de file et Teneur de livre du placement privé.

Conformément aux dispositions de l'article 211-3 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF), l'offre des actions de la société dans le cadre de cette augmentation de capital réalisée dans le cadre d'un placement privé ne donnera pas lieu à un prospectus soumis au visa de l'AMF.

Des informations complémentaires concernant la société, portant notamment sur ses activités, ses données financières, ses perspectives et les facteurs de risque correspondants, figurent dans le Document de référence déposé auprès de l'AMF le 8 avril 2019 sous le numéro RD 19-0284, disponible sans frais au siège social d'Ekinops ainsi que sur les sites internet de la société (www.ekinops.net) et de l'AMF (www.amf-france.org).

A propos d'EKINOPS

Ekinops est un fournisseur leader de solutions de télécommunications, ouvertes et interopérables, destinées aux fournisseurs de services (opérateurs de télécommunications et entreprises) à travers le monde.

Les solutions Ekinops, hautement programmables et évolutives, permettent le déploiement rapide et de manière flexible de nouveaux services de transport optique, haut débit et haute vitesse, ainsi que des services d'entreprise, notamment à travers la virtualisation des réseaux. Le portefeuille de solutions se compose de deux ensembles de produits parfaitement complémentaires :

- la plateforme Ekinops 360, afin de répondre aux besoins des réseaux métropolitains, régionaux et longue distance, à partir d'une architecture simple et très intégrée, pour la couche 1 (transport) des réseaux ;
- les solutions OneAccess, afin de proposer un large choix d'options de déploiement, physiques et virtualisées, pour les couches 2 et 3 (liaison et réseau).

À mesure que les fournisseurs de services adoptent les modèles de déploiement SDN (*Software Defined Networking*) et NFV (*Network Functions Virtualization*), les solutions Ekinops leur permettent ainsi de migrer, de manière transparente, vers des architectures ouvertes et virtualisées.

Ekinops dispose d'une organisation mondiale qui lui permet d'opérer globalement. Ekinops est coté sur Euronext à Paris.



Libellé : Ekinops
Code ISIN : FR0011466069

LISTED

Code mnémonique : EKI

EURONEXT

Nombre d'actions composant le capital social : 21 539 236

Plus d'informations sur www.ekinops.com

Contact EKINOPS

Didier Brédy
Président-Directeur général
contact@ekinops.com

Contact INVESTISSEURS

Mathieu Omnes
Relation investisseurs
Tél. : +33 (0)1 53 67 36 92
momnes@actus.fr

Contact PRESSE

Nicolas Bouchez
Relation presse
Tél. : +33 (0)1 53 67 36 74
nbouchez@actus.fr

AVERTISSEMENT

Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement Européen et du Conseil du 4 novembre 2003 telle que modifiée (la « Directive Prospectus »).

En France, l'offre des actions EKINOPS décrites ci-dessus sera effectuée exclusivement dans le cadre d'un placement privé, en conformité avec l'article L. 411-2 du code monétaire et financier et les dispositions réglementaires applicables. Elle ne constitue pas une offre au public au sens de l'article L. 411-1 du Code monétaire et financier. En conséquence, aucun prospectus ne sera publié, ni visé par l'Autorité des marchés financiers.

S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen ayant transposé la « Directive Prospectus », aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des valeurs mobilières objet de ce communiqué rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des Etats membres

Le présent communiqué et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de souscription ou d'achat, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions EKINOPS aux Etats-Unis ou dans toute autre juridiction dans laquelle l'opération pourrait faire l'objet de restrictions. Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du US Securities Act de 1933, tel que modifié (le « U.S. Securities Act »), étant précisé que les actions EKINOPS n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act et qu'EKINOPS n'a pas l'intention de procéder à une offre au public des actions EKINOPS aux Etats-Unis.

Au Royaume-Uni, le présent communiqué est adressé et destiné uniquement aux personnes qui sont des « investisseurs qualifiés » au sens de l'article 2(1)(e) (i), (ii) ou (iii) de la Directive Prospectus de l'Union Européen et qui sont également considérées comme (i) des « investment professionals » (des personnes disposant d'une expérience professionnelle en matière d'investissements) au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel que modifié, l'**« Ordonnance »**), (ii) étant des personnes entrant dans le champ d'application de l'article 49(2)(a) à (d) (« high net worth companies, unincorporated associations, etc. ») de l'**« Ordonnance**, ou (iii) des personnes à qui une invitation ou une incitation à participer à une activité d'investissement (au sens de l'article 21 du Financial Services and Markets Act 2000) dans le cadre de l'émission ou de la vente de titres financiers pourrait être légalement adressée (toutes ces personnes étant désignées ensemble comme les « Personnes Habilitées »). Au Royaume-Uni, ce communiqué est adressé uniquement à des Personnes Habilitées et aucune personne autre qu'une personne concernée ne doit utiliser ou se fonder sur ce document. Tout investissement ou activité d'investissement auquel le présent document fait référence n'est accessible qu'aux Personnes Habilitées et ne devra être réalisé qu'avec des Personnes Habilitées.

Ce communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre de souscription ou comme destiné à solliciter l'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public dans un quelconque pays.

Conformément aux exigences en matière de gouvernance des produits prévues par la Directive 2014/65/UE concernant les marchés d'instruments financiers, telle que modifiée (« MiFID II »), l'évaluation du marché cible relatif aux actions nouvelles a conduit à la conclusion suivante: (i) le marché cible des actions nouvelles est constitué de contreparties éligibles et de clients professionnels, tels que définis dans la directive MiFID II ; et (ii) tous les canaux de distribution des actions nouvelles à des contreparties éligibles et à des client professionnels sont appropriés (l'**« Evaluation du Marché Cible »**). Toute personne qui par la suite propose, commercialise ou recommande les actions nouvelles (un « **distributeur** ») devra tenir compte de l'**Evaluation du Marché Cible** réalisée par le producteur ; toutefois, un distributeur soumis à MiFID II est tenu de réaliser sa propre évaluation du marché cible relatif aux actions nouvelles (en adoptant ou en affinant l'**Evaluation du Marché Cible** réalisée par le producteur) et de déterminer les canaux de distribution appropriés.

L'**Evaluation du Marché Cible** est réalisée aux seules fins du processus d'approbation du produit par le producteur et ne constitue ni une évaluation pour un client donné de la pertinence ou de l'adéquation aux fins de MiFID II ni une recommandation d'investir, d'acheter ou de prendre toute autre mesure à l'égard des actions nouvelles.

La diffusion de ce document peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession du présent document doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

Toute décision de souscrire des actions EKINOPS doit être effectuée uniquement sur la base des informations publiques concernant EKINOPS. Ces informations ne relèvent pas de la responsabilité de Gilbert Dupont et n'ont pas été vérifiées indépendamment par Gilbert Dupont.

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis (y compris dans leurs territoires et dépendances et tout État des États-Unis), du Canada, de l'Australie ou du Japon.